



PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

*Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest*

**Arrêté n° 2015 – 15004 / DSAC O / CAB**

portant subdélégation de signature de M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest, à des fonctionnaires placés sous son autorité

**Le Préfet de la région Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime  
Commandeur de la Légion d'honneur**

- VU** l'arrêté préfectoral n° 15-53 du 09 juillet 2015 portant délégation de signature de M. Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest ;
- SUR** proposition du directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest, la délégation de signature introduite aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral du 09 juillet 2015 susvisé est conférée à Mme Anne FARCY, chef du département surveillance et régulation, M. Olivier NEVO, chef de cabinet, M. Christian DOMINIQUE, chargé de mission auprès du directeur et M. Philippe OILLO, chargé de mission auprès du chef du département surveillance et régulation.

**Article 2** : L'arrêté préfectoral du 30 janvier 2013 portant subdélégation de signature de M. Yves GARRIGUES, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest à des fonctionnaires placés sous son autorité, est abrogé.

**Article 3** : Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest et les fonctionnaires subdélégués sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

A Guipavas, le 17 août 2015.

Pour le Préfet,  
et par délégation

**Pierre-Yves HUERRE**

Directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest